

Dates des pourvois	Dates des arrêts attaqués	Noms des parties qui se sont pourvues en cassation	Objet du litige	Districts où se trouvent les biens litigieux
5 janvier 1892	9 décembre 1891	Hopuetai a Tepeva	vallée Tepapa	Hitiaa.
8 janvier	9 décembre	Vahinetupua, veuve Bac et Umete a Arapa, veuve Pau	terre Potii	Mataiea.
8 mars	25 février 1892	dame Pihina a Tuhue	diverses terres, sisés à Kaukura	Kaukura (Tuamotu).

## PARTIE NON OFFICIELLE

### AVIS ET COMMUNICATIONS

#### ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR

##### Avis

*Clôture de l'Exercice 1891.*

L'Administration de l'Intérieur a l'honneur de prévenir MM. les fournisseurs, entrepreneurs et autres créanciers du service Local, que la clôture de l'exercice 1891 est fixée, conformément aux articles 92 et 93 du décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des colonies :

Au 20 juin 1892, pour compléter les opérations relatives à la liquidation et au mandatement des dépenses.

Et au 30 du même mois, pour compléter celles relatives au payement de ces dépenses.

#### SERVICE ADMINISTRATIF.

##### Avis d'adjudication.

**Le mardi 6 septembre 1892, à neuf heures du matin,** il sera procédé en séance publique, par les soins du Chef du service administratif et en son cabinet, à l'adjudication sur soumissions cachetées de la fourniture de la —

*Viande fraîche et des animaux de boucherie vivants*

nécessaires au service des Subsistances et des Hôpitaux du 1<sup>er</sup> octobre 1892 au 31 décembre 1894.

Dépôt provisoire..... 5,000 »  
Cautonnement définitif..... 10,000 »

Les offres devront être déposées par les soumissionnaires dans l'intervalle des quinze minutes qui suivront l'ouverture de la séance. Les soumissionnaires devront être français ou naturalisés français.

Le cahier des charges et conditions particulières est déposé au bureau du Commissaire aux Subsistances, où le public pourra en prendre connaissance.

#### SERVICE DU TRÉSOR.

##### Avis.

##### Parau faaite.

Les billets du Trésor mis en circulation par les arrêts des 4 juin 1882 et 26 août 1886 ne

l' muri a'e i te 25 novema 1892 e ore roa e farii hia no te paeau aufau raa e aore ra no te

seront plus reçus dans les caisses publiques après le 25 novembre 1892, à titre de paiement ou d'échange contre les bons du nouveau type.

A partir de la date précitée du 25 novembre 1892 les porteurs de ces billets devront, pour en obtenir le remboursement, les présenter au Directeur de l'Intérieur, à Papeete, qui les fera payer sur mandat.

taui raa i te mau parau api i roto i te mau afata aufau raa a te Hau, te mau parau moni, no te fare aufau raa a te Hau, tei faatia hie e na faaue raa no te 4 tiunu 1882 e to te 26 atete 1886.

la tae hoi i taua mahana 25 novema 1892 i faaite hia i nia nei-te feia e parau moni ta ratou, mai tei faaite hia i nia nei e o tei hinaaro e ia mono hia taua parau moni ra, i te moni mau, e afai mai ia ratou i taua mau parau tahito ra i te Faaterehau i te fenua nei, i Papeete, e na'na e aufau faaboi mai, na roto i te hoe parau e papaibia no te reira (mandat).

#### Contributions directes.

##### AVIS.

Le Maire de la ville de Papeete, Vu l'arrêté de M. le Gouverneur en date du 20 avril dernier, Donne avis que le rôle principal des prestations urbaines, pour l'exercice 1892, est en recouvrement.

En conséquence, les contribuables sont invités à se présenter au bureau du Receveur municipal f.f. de Percepteur, pour acquitter les termes échus de ces contributions.

Conformément aux dispositions de l'article 100 du décret du 5 août 1881, toute personne qui se croit surtaxée peut adresser, dans le délai de trois mois sa demande en décharge ou en réduction, en y joignant la quittance des termes échus de sa cotisation.

Toute réclamation qui serait produite après l'expiration de ce délai sera rejetée sans examen, quelque fondée qu'elle puisse être.

Fait à Papeete, le 14 mai 1892.

Le Maire,  
F. CARDELLA.

#### MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

*Du mercredi 25 au mardi 31 mai 1892 inclus.*

##### BATIMENT DE GUERRE ENTRÉ.

27 mai. Croiseur français *Champlain*, venant de San Francisco en 21 jours.

##### BATIMENTS DE COMMERCE ENTRÉS.

26 mai. Goël. anglaise *Ivanhoe*, venant de l'île Flint.

27 mai. Goël. française *Gauloise*, venant de Taiohae.

29 mai. Goël. française *Mateata*, venant de Reo ; 9 passagers: M<sup>me</sup> Arnaud Chebret, et 7 indigènes.

##### BATIMENT DE GUERRE SORTI.

(Néant.)

##### BATIMENTS DE COMMERCE SORTIS.

25 mai. T.-M.-B. chilien *Clorinda*, allant à Valparaiso ; passagers : M. et M<sup>me</sup> Dexter et famille.